

ASSEMBLÉE DU 24 novembre 2022

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire de la Société de transport de l'Outaouais tenue au siège social de la Société, le jeudi 24 novembre 2022, à 16 h, sous la présidence de monsieur Jocelyn Blondin.

Sont présents :

Monsieur Jocelyn Blondin, président, conseiller de la Ville de Gatineau
Madame Bettyna Bélizaire, vice-présidente, conseillère de la Ville de Gatineau
Monsieur Jean Lessard, conseiller de la Ville de Gatineau
Monsieur Edmond Leclerc, conseiller de la Ville de Gatineau
Madame Caroline Murray, conseillère de la Ville de Gatineau
Monsieur François-Michel Brière, représentant des usagers du transport régulier (par visioconférence)
Madame Marie-Pier Bouladier, représentante des usagers du transport adapté

Sont également présents :

Monsieur Patrick Leclerc, directeur général
Monsieur Richard Vézina, secrétaire corporatif et responsable du contentieux

Ouverture de l'assemblée

Période de questions :

Aucune question n'est soulevée.

CA-2022-143

Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Jean Lessard
APPUYÉ PAR madame Marie-Pier Bouladier
ET RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour suivant soit adopté :

1. **Ouverture de l'assemblée**
 - 1.1 Période de questions
2. **Secrétariat**
 - 2.1 Adoption de l'ordre du jour
 - 2.2 Adoption du procès-verbal de l'assemblée du 27 octobre 2022
3. **Direction générale**
 - 3.1 Calendrier des assemblées du Conseil d'administration pour l'année 2023
4. **Direction exécutive des opérations, projets et excellence opérationnelle**
 - 4.1 Octroi de contrat – entretien des systèmes de chauffage des centres (DS2022-155-03)
5. **Direction des finances**
 - 5.1
6. **Direction des ressources humaines**
 - 6.1
7. **Direction expérience client**
 - 7.1
8. **Direction des ressources informationnelles**
 - 8.1

9. **Direction de l'approvisionnement**
 - 9.1 Convention cadre-ATUQ pour divers achats regroupés - 2023
10. **Bureau de projet – Tramway Gatineau-Ottawa**
 - 10.1
11. **Levée de l'assemblée**

Adoptée à l'unanimité

CA-2022-144

Adoption du procès-verbal de l'assemblée du 27 octobre 2022

IL EST PROPOSÉ PAR madame Bettyna Bélizaire
 APPUYÉ PAR madame Caroline Murray
 ET RÉSOLU :

QUE le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 27 octobre 2022 soit adopté.

Adoptée à l'unanimité

CA-2022-145

Calendrier des assemblées du Conseil d'administration pour l'année 2023

ATTENDU QU'en vertu de l'article 26 de la Loi sur les sociétés de transport en commun (RLRQ, chapitre S-30.01), le Conseil adopte annuellement le calendrier de ses assemblées;

ATTENDU QU'il y a lieu que les assemblées ordinaires du Conseil soient tenues aux dates et heures indiquées au calendrier ci-dessous pour l'année 2023 :

Assemblées du Conseil d'administration 2023		
Jeudi 26 janvier à 16 h	Jeudi 25 mai à 16 h	Jeudi 26 octobre à 16 h
Jeudi 23 février à 16 h	Jeudi 29 juin à 16 h	Jeudi 30 novembre à 16 h
Jeudi 30 mars à 16 h	Jeudi 31 août à 16 h	Jeudi 14 décembre à 16 h
Jeudi 27 avril à 16 h	Jeudi 28 septembre 16 h	

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Jocelyn Blondin
 APPUYÉ PAR monsieur Edmond Leclerc
 ET RÉSOLU :

QUE le calendrier des assemblées ordinaires du Conseil d'administration de la Société pour l'année 2023, tel que décrit au préambule de la présente résolution, soit adopté.

Adoptée à l'unanimité

CA-2022-146

Octroi de contrat – entretien des systèmes de chauffage des centres (DS2022-155-03)

ATTENDU QUE la Société a procédé à un appel d'offres public dans le but de retenir les services d'un entrepreneur spécialisé pour effectuer l'inspection et l'entretien préventif des systèmes de chauffage du CAAG et du CEE;

ATTENDU QUE suite à cet appel d'offres, deux (2) soumissions conformes ont été reçues, à savoir :

Soumissionnaires	Montants (taxes incluses)
Airon HVAC and Control ltd.	230 051,18 \$
3663981 Canada inc. (Alpha combustion)	251 139,89 \$

ATTENDU la recommandation du Comité de gestion et l'approbation du directeur général;

ATTENDU QUE les fonds requis sont disponibles, comme en fait foi le certificat de trésorerie numéro 2022-108;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur François-Michel Brière
APPUYÉ PAR madame Bettyna Bélizaire
ET RÉSOLU :

QUE le contrat pour l'entretien des systèmes de chauffage des centres pour une période de trois (3) ans, soit du 1^{er} décembre 2022 au 30 novembre 2025, soit octroyé à Airon HVAC and Control ltd., au montant de 230 051,18 \$, taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité

CA-2022-147

Convention cadre – ATUQ pour divers achats regroupés – 2023

ATTENDU QU'en vertu de l'article 89 de la Loi sur les sociétés de transport en commun (RLRQ, chapitre S-30.01), toute société de transport en commun peut confier à une autre personne morale de droit public le mandat d'acquiescer pour elle tout bien ou service;

ATTENDU QU'un regroupement d'achats constitué de sociétés de transport et, le cas échéant, d'autres personnes morales de droit public permet à toute société de bénéficier des avantages découlant d'un plus important pouvoir d'achat ainsi que d'une meilleure stratégie et planification du processus d'approvisionnement;

ATTENDU QUE les sociétés de transport sont en mesure d'établir, dès maintenant, certains de leurs besoins respectifs et prévisibles pour l'acquisition de divers biens ou services pour l'année 2023;

ATTENDU QUE des ententes seront conclues au cours de la période s'étendant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023 et viseront l'acquisition de divers biens ou services, et ce, selon les besoins respectifs précisés par chacune des sociétés mandantes à la société mandatée;

ATTENDU QU'un projet de convention cadre pour divers achats regroupés en 2023 a été élaboré décrivant les obligations et responsabilités des sociétés de transport à l'égard de ces achats regroupés;

ATTENDU la recommandation du Comité de gestion et l'approbation du directeur général;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Jean Lessard
APPUYÉ PAR madame Caroline Murray
ET RÉSOLU :

QUE soit approuvée la convention cadre pour divers achats regroupés en 2023 et que le directeur général ainsi que le secrétaire corporatif et responsable du contentieux soient autorisés à signer, pour et au nom de la Société, ladite convention.

Adoptée à l'unanimité

IL EST PROPOSÉ PAR madame Bettyna Bélizaire
APPUYÉ PAR madame Marie-Pier Bouladier
ET RÉSOLU :

QUE l'assemblée soit levée à 16 h 10

Adoptée à l'unanimité

Jocelyn Blondin,
Président

Richard Vézina,
Secrétaire d'assemblée